

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DE DU DIAMARE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE MAROUA 1^{er}

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGIONAL DELEGATION

DIAMARE DIVISIONAL DELEGATION

MAROUA 1th SUBDIVISIONAL,
COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD OF
PUBLIC CONTRACTS

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°01 /DC/MINDEVEL/Maroua1/
DU 14 AOUT 2026 POUR CONSTRUCTION D'UN CENTRE
D'ALEVINAGE D'UNE CAPACITÉ DE 5 000 ALEVINS**

1- Objet de la cotation :

La présente demande de cotation a pour objet la mise en place d'une unité de production intensive de poissons silures en bacs bâchés hors sol pour 5000 alevins dans la commune de Maroua 1^{er} dans le cadre de l'appui au CTD pour la promotion des activités de production piscicole d'intérêt communal.

2- Consistance des prestations :

Les prestations de la présente Demande de Cotation qui seront réalisées dans la circonscription de la commune de Maroua 1^{er} portent sur les travaux de mise en place des infrastructures d'élevage piscicole (bacs hors sol en bâche ...) et la fourniture des équipements et intrants pour pisciculture.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est de 02 mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

3- Allotissement :

La présente demande de cotation est à lot unique.

4- Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel des prestations objet de la présente Demande de cotation est de 20 000 000 Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

5- Participation et origine :

La participation est ouverte à toutes entreprises de Droit camerounais ayant une expertise avérée dans le domaine de la nutrition animale et/ou de la pisciculture.

6- Financement :

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Fonds Propres pour le compte de l'Exercice 2026.

7- Consultation de la demande de Cotation :

Le Dossier de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au bureau de l'expert en passation des marchés de la Mairie de Maroua 1^{er} ou sur la plateforme Coleps à Maroua.

8- Acquisition de la demande de cotation :

10- Remise des offres
Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01)

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront être déposées sur la plateforme Coleps au plus tard le 15/09/2026 à 14 et devra porter la mention :

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

La caution de soumission établie par la CDEC avec un délai de validité de 90 jours à compter de la date de remise des offres est fixée à quatre cent mille (400 000) francs CFA.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente sur la plateforme **Coleps**, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la demande de Cotation. Elles doivent être datée de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de la demande de cotation. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par la **CDEC assotti d'un récépissé de dépôt**, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

L'ouverture des offres se fera en un temps sur la plateforme Coleps et aura lieu le 15/09/2024 à 15 dans la salle de réunion de la Mairie de Maroua 1^{er} par la Commission Spéciale de Passation des Marchés de la Commune de Maroua 1^{er} à Maroua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14-1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif, technique et financier incomplet ou pièces non conformes après le délai réglementaire de régularisation accordé ;
- Absence de l'attestation de catégorisation dans le domaine concerné ;

- Absence de la caution de soumission accompagnée d'un récépissé de dépôt à la CDEC ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- N'avoir pas obtenu au moins un total de 05 critères sur l'ensemble des 06 critères essentiels ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des 03 dernières années.

14-2 : Critères essentiels

Les offres retenues à la fin de l'analyse des critères éliminatoires devront satisfaire aux critères essentiels suivants :

- Présentation de l'offre sur un (01) critère ;
- Expérience du soumissionnaire sur un (01) critère ;
- Respect des caractéristiques des alevins sur (02) critère ;
- Planning et délai sur un (01) critère ;
- Attestation de solvabilité ou de surface financière d'au moins 20 000 000 F CFA sur un (01) critère.

15- Attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire présentant une offre reconnue conforme pour l'essentiel au DEMANDE DE COTATION et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre sera évaluée la moins-disante.

16- Durée de validité

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au bureau de l'expert en passation des marchés.

Maroua, le 14 AOÛT 2026

Le Maire de Maroua 1^{er},
Maître d'Ouvrage délégué

AMPLIATIONS

- DDMINMAP/DIA
- ARMP
- Président CSPM
- SOPECAM
- Affichage
- Archives



Hamadou Hamidou